



Honoraires avocat abusivement payés

Par **Laithier**, le **23/04/2012** à **11:08**

Bonjour,rrnrnJe devais divorcer le 5 décembre 2008 par consentement mutuel. Mon mari est tombé ce jour là dans le coma et est décédé le 21 décembre 2008 à l'hôpital de Colmar. Nous ne sommes jamais passé devant le juge, je suis donc veuve. Par contre mon mari et moi avons payé le divorce dans son intégralité : 2.161,64 €.rrnrnEst-ce normal, puisque c'est mon mari et moi qui avons effectué toutes les démarches, le partage des biens mobiliers et immobiliers. il n'y a pas eu de demande de compensation de part et d'autres ?rrnrnMon avocate n'aurait-elle pas dû me rembourser tout ou partie de ses honoraires ?rrnrnMerci pour votre réponse.